

Image not found or type unknown



Achat maison a la découpe

Par **Hemmah**, le **03/02/2023** à **16:31**

Bonjour.

Nous devons visiter une maison la semaine prochaine avec mon compagnon, mais plusieurs interrogations sur celle ci.

C'est une maison qui a toujours eu un logement au RDC, et un autre à l'étage, elle est en vente par un marchand de bien.

Sauf que, ce dernier a décidé de la vendre coupée en deux, pour que ce soit une maison mitoyenne (un coté en vente avec RDC et étage, et l'autre coté avec la même chose

Aucun travaux de cloison, changement de plomberie ou électricité n'est fait.

C'est bien au propriétaire (enfin marchand de bien) de les réaliser avant la vente ? C'est une obligation ? Je n'ai pas vraiment trouvé d'information à ce sujet.

Merci d'éclairer ma lanterne !

Par **Zénas Nomikos**, le **03/02/2023** à **16:51**

Bonjour,

à toutes fins utiles, voici :

<https://www.logic-immo.com/vendre/surmonter-difficultes-vente-immobiliere/travaux-mise-normes-obligations-3-20-30>

Par **Pierrepaulejean**, le **03/02/2023** à **18:27**

bonjour

s'il s'agit d'une seule parcelle cadastrale, il doit faire établir par un notaire un règlement de

copropriété

Par **Visiteur**, le **03/02/2023** à **18:32**

Bonjour,

Et aussi obtenir de l'urbanisme une **autorisation de diviser** ce bâtiment en plusieurs logements. Il doit respecter le PLU (souvent ce qui bloque c'est le nombre de places de stationnement)